



La somme de 3 471€ sera reversée par mandat administratif à l'Oeuvre des Pupilles Orphelins de Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement le versement de la somme de 3 471€ encaissée par la sous régie de recettes des billetteries spectacles lors des « vendredis de l'été 2020 » à l'Oeuvre des Pupilles Orphelins de Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France.
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 septembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

